

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MARS 2025 A 20 H 00**

Sous la Présidence de Mme Marie Odile UHLERICH, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, COLLIN Jean-Marc, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy.

Absents excusés :

M. MARTIN Joël qui donne procuration à Mme le Maire,
M. BLAS Jean-Luc qui donne procuration à M. DIGEL Fabien,
M. THIRION Romuald qui donne procuration à M. MOSSER Geoffroy,
Mme BLUNTZER Sylvie qui donne procuration à Mme MARCOT Estelle,
M. WIRTH Benoît.

ORDRE DE JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 30.01.2025
- 2) Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 3) Affectation du Résultat 2024
- 4) Taxes communales : vote des taux 2025
- 5) Approbation du Budget Primitif 2025
- 6) Cimetière : rétrocession d'une concession
- 7) Acquisition d'un barnum
- 8) Maison des Associations : location
- 9) Bien vacant sans maître : intégration dans l'inventaire communal
- 10) Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme MARCOT Estelle en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 30.01.2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du Compte Financier Unique 2024

Mme le Maire présente en détail la section de fonctionnement et la section d'investissement du Compte Financier Unique 2024 et répond aux questions posées.

	INVEST.	FONCT	SOLDE
RECETTES			
PREVISION	391 700,00 €	561 400,00 €	
TITRES EMIS	152 482,15 €	470 324,86 €	
DEPENSES			
PREVISIONS	391 700,00 €	561 400,00 €	
MANDATS EMIS	196 564,75 €	354 224,51 €	
RESULTAT	- 44 082,60 €	116 100,35 €	72 017,75 €
RESULTAT REPORTE	- 56 133,39 €	104 053,98 €	47 920,59 €
RESULTAT INV CUMULE	- 100 215,99 €		
RESULTAT	- 100 215,99 €	220 154,33 €	119 938,34 €

Puis elle se retire et les comptes sont vérifiés sous la présidence de M. DIGEL Fabien, Adjoint au Maire et approuvés à l'unanimité.

3) Affectation du Résultat 2024

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, constate que le compte financier unique présente :

- . un résultat global en section de fonctionnement de 220 154,33 €
- . un déficit d'investissement de 100 215,99 €

et décide d'affecter ce résultat comme suit :

. 001 dépenses d'investissement	100 215.99 €
. 1068 recettes d'investissement	100 215.99 €
. 002 report en recettes de fonctionnement	119 938.34 €

Adopté à l'unanimité.

4) Taxes communales : vote des taux 2025

Suite à la Commission Finances du 12 mars dernier au cours de laquelle ce sujet a été abordé, Mme le Maire propose une augmentation des taux de 3 %, précisant que les nouveaux taux seront toujours inférieurs à la strate départementale de comparaison.

Après avoir échangé sur ce sujet, les Conseillers Municipaux approuvent la proposition du Maire et décident de fixer les taux comme suit :

. Taxe d'Habitation	: 13.49 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	: 23.03 %
. Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	: 92.72 %

Adopté l'unanimité

5) Approbation du Budget Primitif 2025

Mme le Maire présente et explique le Budget Primitif 2025 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes en équilibre à : 583 190 €

Section d'Investissement

Dépenses et recettes en équilibre à : 376 700€

Adopté à l'unanimité

6) Cimetière : rétrocession d'une concession

Mme le Maire explique que Mme MATHIEU née GUNTZ Marie a demandé par courrier du 4 mars 2025 à rétrocéder la concession du 06.11.2023 de la tombe n° 122-123. Elle souhaite acquérir la tombe n° 294.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la rétrocession de la concession trentenaire de la tombe n° 122-123,
- Décide de recalculer les frais de concession au prorata du temps d'occupation,
- Décide que toute année entamée est due.

Adopté à l'unanimité.

7) Acquisition d'un barnum

Après un large échange, ce point est ajourné pour permettre de prospecter auprès de fournisseurs locaux.

8) Maison des Associations : location

Mme Sabrina PIERRON-CHAUMET, psychologue, souhaite louer un bureau pour y exercer.

Après une visite, la salle au 1^{er} étage de la maison des associations lui convient.

Mme le Maire propose de louer ce local pour un loyer mensuel de 250 € auquel se rajoute une somme forfaitaire mensuelle de 50 € pour les charges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve la location de la salle du 1^{er} étage de la maison des associations à compter du 1^{er} avril 2025,
- Fixe le loyer mensuel à 250 € + 50 € de charges forfaitaires mensuelles,
- Autorise Mme le Maire à signer le bail de location.

Adopté à l'unanimité

9) Bien vacant sans maître : intégration dans l'inventaire communal

La parcelle Section 14 n° 140 d'une contenance de 83ca située dans le périmètre de l'AFUA Wolfsgrub a été intégrée dans le domaine communal par le biais de la procédure de bien vacant sans maître entamée en 2024.

Il s'agit de lui attribuer une valeur pour l'incorporer dans l'inventaire communal.

En référence à la délibération du 6 juin 2024 fixant la valeur de l'are à 6 000 € pour un terrain dans le périmètre de l'AFUA Wolfsgrub, la valeur est estimée à 4 980 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve l'intégration dans l'inventaire communal de la parcelle Section 14 n° 140, 83 ca pour une valeur de 4 980 €.

Adopté à l'unanimité.

10) Divers

Renouvellement de l'opération « Fleurir sa maison ».

Les bons de commande seront distribués aux habitants à la mi-avril avec un retour demandé pour le lundi 28 avril.

La distribution des fleurs aura lieu le matin du jeudi 8 mai.

Journée Citoyenne

Elle aura lieu le samedi 17 mai de 8 h 00 à 12 h 30. L'invitation à y participer sera distribuée en temps utile.

Transport scolaire

Mme le Maire a rencontré une responsable du transport scolaire de la Région Grand-Est concernant le changement d'arrêts de bus. L'arrêt à la salle polyvalente serait remplacé par un arrêt au lotissement qui dispose d'un abri-bus et est proche des domiciles de nombreux enfants. La demande va être étudiée par le service Transport Scolaire de la Région qui la soumettra pour chiffrage au transporteur et pour approbation au Conseil Régional et au PETR en charge de la mobilité depuis le 1^{er} janvier 2025.

La Commune doit également confirmer avant le 31 mars le maintien du transport sur le temps méridien. Les conseillers se prononcent unanimement pour le maintien. Ce transport est indispensable pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. A compter de la rentrée 2025, le coût de ce déplacement sera facturé au RPI, à charge aux Communes de se répartir le paiement. Le Conseil Municipal devra délibérer à ce sujet lors de la prochaine séance.

Abri Pétanque

A la demande de la Boule Neuboisienne, des devis ont été sollicités pour la mise en place de stores ou de rideaux sur le côté donnant vers le village.

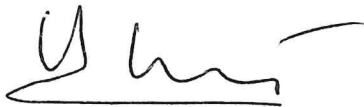
Bâtiments communaux

L'isolation des combles de la Mairie, de l'Ecole, de la Maison des Associations, du Club House et de l'Eglise par soufflage de laine minérale par la Sté Eurocombles de Solaize (69) pour 1 € se fera en mai prochain.

Neubois le

Le Maire 25 MARS 2025

Marie Odile UHLERICH



La secrétaire de séance

Mme MARCOT Estelle

